

# RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES RAC

## Faites reconnaître vos compétences et obtenez une reconnaissance officielle (une AEC ou un DEC).

### QU'EST-CE QUE LA RAC?

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle et technique est une démarche qui permet de faire évaluer et reconnaître officiellement les compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail en fonction d'un programme d'études.

La reconnaissance des acquis et des compétences se base sur les principes suivants :

- une personne a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède;
- une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités;
- ce qui importe dans la reconnaissance des acquis et des compétences, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, les circonstances ou les méthodes d'apprentissage.

### POURQUOI LA RAC?

Pour obtenir une reconnaissance officielle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin :

- d'accroître ses chances d'avancement professionnel ;
- d'améliorer ses qualifications et de conserver son emploi ;
- d'accéder à un nouvel emploi ;
- de réorienter sa carrière ;
- de diminuer la durée d'un parcours de formation ;
- d'améliorer ses revenus d'emploi.

### PROGRAMMES DISPONIBLES

Au Cégep de Victoriaville, la RAC est actuellement disponible pour les programmes suivants :

- Bureautique (AEC)
- Gestion et technologies d'entreprise agricole (DEC)
- Production maraîchère biologique (AEC)
- Techniques de comptabilité et de gestion (DEC)
- Techniques de l'informatique (DEC)
- Techniques d'éducation spécialisée (AEC et DEC)
- Technologie de l'électronique industrielle (DEC)

### CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou posséder une formation jugée suffisante et détenir une expérience de travail significative en lien avec le programme d'études visé et être en mesure de démontrer les compétences acquises.

### DES QUESTIONS ?

Pour en savoir davantage sur la démarche, contactez :

**Marie-Josée Hébert**  
819 758-6401, poste 2709  
hebert.marie-josée@cegepvicto.ca

# Les étapes de la démarche

